

Ordonnance Souveraine du 20 avril 1901 promulguant la déclaration échangée entre la Principauté et l'Italie relativement à la communication réciproque des actes de l'état civil

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	20 avril 1901
Publication	<u>Journal de Monaco du 30 avril 1901</u> ^[1 p.3]
Thématiques	Traités bilatéraux hors France ; Droit des personnes ; Droit des personnes - Etat civil (identité, domicile, ...)

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1901/04-20-L000047@1901.05.01>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Une déclaration ayant été signée à Rome, le 31 mars 1901, entre Notre plénipotentiaire et celui de Sa Majesté le Roi d'Italie, relativement à la communication réciproque des actes de l'état civil, ladite déclaration, dont la teneur suit, recevra sa pleine et entière exécution.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 30 avril 1901

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1901/Journal-2234>